

De Gaulle et l'indépendance nationale

Paul-MARIE de LA GORCE

« De Gaulle et l'indépendance nationale », *Espoir* n°99, 1994

Aux premières lignes du chapitre qu'il consacre, dans ses Mémoires de guerre à la politique étrangère française au lendemain de la Libération, de Gaulle s'interroge ainsi sur les questions que les gouvernements étrangers devaient alors se poser sur l'état de la France ; son avenir et son propre rôle :

« Ce chef que n'avaient investi nul souverain, nul parlement, nul plébiscite, et qui ne disposait en propre d'aucune organisation politique, serait-il longtemps suivi par le peuple le plus mobile et indocile de la terre ? »

Et répondant à ces questions, il écrit encore :

« Point de guerre civile, de soulèvement social, de désordre militaire, de déroute économique, d'anarchie gouvernementale. Au contraire ! Un pays retrouvant l'équilibre après sa misère, empressé à se reconstruire, développant son effort de guerre, sous la conduite d'un gouvernement pratiquement incontesté, voilà, en dépit des ombres, le spectacle que nous offrons aux autres. »

Et il en tire la conclusion à laquelle les autres Etats devaient, à son avis, en venir nécessairement :

« Les alliés et les neutres ne pouvaient plus tarder davantage à donner une forme normale à leurs relations avec nous. »

Ces lignes traduisent d'abord, comme on le voit, la certitude qu'avait de Gaulle qu'entre l'état intérieur du pays et sa position à l'extérieur existaient évidemment d'indissolubles liens. Mais elles suggèrent aussi qu'en cet été 1944 un préalable s'imposait à la conduite de la politique étrangère française : la reconnaissance du gouvernement provisoire de la République par les autres puissances, au moment où il s'installait à Paris.

Un proche passé montrait que cela n'allait pas de soi, et sans aucun doute, ce passé pesait encore lourd dans le souvenir qu'en avait de Gaulle. Le 8 juin 1943, en effet, le Comité français de Libération nationale avait été formé à Alger, que de Gaulle et Giraud co-présidaient, et, en informant de son existence les gouvernements alliés, demandait à être reconnu. Or cet objectif ne fut atteint que partiellement et moyennant d'assez longs délais.

Les Soviétiques, pourtant, y furent aussitôt favorables, et les Britanniques les auraient sans doute suivis, mais c'est le gouvernement américain qui y fut opposé. Il parvint même, malgré une démarche de Gromyko, à interdire à l'ambassadeur Bogomolov de se rendre de Londres à Alger. De toute évidence, il continuait à souhaiter que de Gaulle soit écarté, malgré les observations plus réalistes d'Eisenhower et de Murphy.

Un voyage de Giraud à Washington n'arrangea rien comme en témoigne ce jugement de Harold MacMillan, alors représentant de la Grande-Bretagne à Alger :

« Sa satisfaction de soi est telle qu'il croit vraiment que (Roosevelt et son Secrétaire d'Etat Cordell Hull) s'intéressent à lui pour ses qualités d'homme d'Etat et de général, alors qu'ils ne voient en lui qu'un instrument commode pour : 1° nuire à de Gaulle, 2° détruire l'unité française ».

La réforme du CFLN, à la fin de juillet, pouvait plaire davantage aux Américains en ce que Giraud commanderait désormais toutes les troupes françaises, mais leur déplaire aussi en ce que de Gaulle, désormais détenteur exclusif du pouvoir politique, en serait, en pratique, le seul véritable Président.

Ce n'est, en définitive, qu'à la fin d'août, après la rencontre à Québec de Churchill et de Roosevelt, qu'Américains, Britanniques et Russes sortirent de leur expectative mais sans parvenir à une position commune. Le gouvernement américain, en effet, reconnaissait « le CFLN comme l'organisme gouvernant les territoires d'outre-mer français qui reconnaissent son autorité ».

Et pour mieux marquer ses réserves, pour ne pas dire sa méfiance, il ajoutait :

« Cette déclaration ne constitue pas la reconnaissance par le gouvernement des Etats-Unis d'un gouvernement de la France ou de l'Empire français... Dans l'avenir le peuple français doit choisir son propre gouvernement librement et sans interférence. »

Les Britanniques n'allèrent guère plus loin en reconnaissant le CFLN comme « administrant les territoires d'outremer qui reconnaissent son autorité et comme ayant assumé les fonctions de l'ancien Comité national français en ce qui concerne les territoires du Levant », mais ils laissaient entrevoir d'autres gestes plus favorables en notant « avec sympathie le désir du Comité d'être considéré comme un organisme compétent pour assurer la réalisation de tous les intérêts français et de leur défense : il est dans l'intention du gouvernement de Sa Majesté de satisfaire cette requête dans la mesure du possible ».

Au contraire, les Soviétiques étaient beaucoup plus formels :

« Le gouvernement de l'URSS a décidé de reconnaître le CFLN comme le représentant des intérêts gouvernementaux de la République française et comme le chef de tous les Français patriotes combattant contre la tyrannie hitlérienne : il échangera avec lui des représentants plénipotentiaires. »

C'était, comme on le voit, le seul texte émanant des grands alliés qui parlait des « intérêts gouvernementaux » dont le CFLN était reconnu comme responsable, le seul aussi qui reconnaissait cette responsabilité pour la lutte menée en Métropole.

C'était une étape, et même considérable, puisqu'au total, le 31 décembre 1943, 37 pays avaient reconnu le Comité d'Alger. Mais elle avait montré à quelles réticences tenaces on aurait affaire quand il faudrait établir et faire reconnaître un gouvernement siégeant à Paris et étendant son autorité à toute la France. Seule, comme l'expérience l'avait montré, la réalité pourrait imposer aux Etats-Unis, puisqu'eux seuls y faisaient obstacle, une décision qu'ils allaient, sans nul doute, retarder jusqu'au dernier moment.

Cette réalité serait d'abord de caractère militaire : de là l'importance des négociations littéralement acharnées en vue d'équiper une armée française suffisamment puissante, et où Juin et Giraud jouèrent incontestablement un rôle important.

Le résultat fut qu'au 1er septembre 1944 la France disposerait, malgré tout, d'une armée moderne de 560 000 hommes dont 295 000 Africains et surtout Nord-Africains et 195 000 Français de Métropole ou d'Afrique du Nord.

A cette date, 105 000 maquisards et engagés volontaires s'y joignirent dont environ la moitié déployés devant les ports de l'Atlantique encore tenus par l'armée allemande. L'aviation y avait sa part puisqu'elle comportait à ce moment 2 745 pilotes, 2 044 autres navigants et 2 582 spécialistes et mécaniciens servant dans 25 groupes de combat de première ligne dont 2 en Union soviétique. Mais il y avait fallu un constant et difficile effort diplomatique qui ne fut que partiellement couronné de succès, en particulier pour l'armement des maquis que les alliés ne souhaitaient guère accroître.

On ne pouvait donc se faire d'illusions, avant même la libération du territoire, sur les difficultés qu'on allait encore rencontrer. On en eut une première preuve avec les tentatives faites, dès après la reconnaissance du CFLN, le 26 août 1943, pour réviser les accords Darlan-Clark de novembre 1942 qui mettaient la France dans une situation de subordination totale vis-à-vis des Etats-Unis auxquels, par exemple, étaient confiés les aéroports, les ports et les fortifications.

Ces tentatives furent sans effet au point que de Gaulle décida, en mai 1944, de faire comme si les accords Darlan-Clark n'existaient plus et de fixer unilatéralement les droits des alliés en territoire français. Ces difficultés auguraient mal de l'avenir, d'autant que d'innombrables propos et commentaires d'hommes politiques, journalistes ou responsables américains, laissaient entendre que les Etats-Unis, en dépit de leurs engagements officiels, entendaient traiter selon leurs vues le sort de plusieurs pans de l' Empire français. Encore de Gaulle et le CFLN ne savaient-ils pas jusqu'où ces desseins pouvaient aller.

C'est ainsi que Roosevelt, qui avait, à coup sûr, les meilleures raisons de penser qu'après la guerre les Empires coloniaux ne subsisteraient certainement pas tels qu'ils étaient, en vint à imaginer, en mars 1943, qu'on pourrait constituer un Etat wallon en y incorporant l'Alsace-Lorraine et le nord de la France...

C'est dire que la bataille pour le pouvoir en France allait être la plus dure, peut-être, que de Gaulle aurait à livrer. Il adopta la position la plus simple et probablement la plus efficace : il ne demanda jamais la reconnaissance du CFLN comme futur gouvernement de la France libérée, estimant que cela irait de soi, la réalité l'imposant aux alliés.

Mais il lui fallait négocier des « accords de débarquement » qui porteraient nécessairement sur les relations entre le pouvoir français et le commandement allié, la répartition des zones de l'avant et de l'arrière, la monnaie, les réquisitions et tout un ensemble de questions d'ordre pratique.

Jean Monnet s'y attacha d'abord et crut trouver une issue par l'addition de solutions techniques d'où il apparaîtrait que, pour leur mise en œuvre, les alliés devraient impérativement reconnaître l'autorité du gouvernement provisoire français. Mais la manœuvre, pour habile qu'elle fut, échoua quand, en dépit des engagements pris envers lui,

les futurs billets de banque utilisés par les armées alliées furent imprimés sans la mention « République française, Trésorerie centrale » qu'il avait cru obtenir.

C'était, en fait, le résultat du refus obstiné de Roosevelt d'accorder à une autorité dirigée par de Gaulle quelques reconnaissance que ce fut. Ses instructions, en mars 1944, laissaient au commandement allié, c'est-à-dire en pratique à Eisenhower, la charge de choisir avec quel interlocuteur il traiterait pour l'administration civile de la France.

Il pourrait, certes, traiter avec le CFLN, s'il le jugeait inévitable, mais avec d'autres, le cas échéant. C'était ouvrir la voie à la recherche de nouveaux « expédients provisoires », comme ceux de novembre 1942 à Alger, peut-être comme celui qui fut esquissé en août 1944 quand Laval imagina de retransmettre les pouvoirs de Vichy aux dernières assemblées de la IIIe République en recourant à Edouard Herriot et que des contacts furent pris à ce propos avec Allen Dulles, représentant des services américains en Suisse, faute d'avoir pu prendre directement contact avec Eisenhower.

Mais la réalité fut rappelée à Roosevelt par deux de ses plus importants ministres, Cordell Hull et le Secrétaire à la guerre, Henry Stimson. Pour Cordell Hull, c'était un retournement complet de ses positions antérieures, mais le fait est qu'après sa première rencontre avec de Gaulle, en février 1944, il révisa son ancienne et véhémence hostilité envers lui et que, dès lors, le Département d'Etat fut de plus en plus favorable à la reconnaissance, le moment venu, d'un gouvernement provisoire issu du CFLN. Le rôle de Henry Stimson fut plus important encore.

D'abord du fait de son immense autorité personnelle. Mais aussi parce qu'il invoquait des arguments d'ordre militaire. Il déclara sans ambages que l'appoint considérable que représentait la Résistance française impliquait un accord avec de Gaulle, qu'une division française au moins devrait participer aux opérations de débarquement dans la Manche et qu'il était hors de question qu'une administration anglo-américaine gouverne la France, y compris jusqu'à la préparation de futures élections. C'était exactement ce sur quoi de Gaulle comptait.

Jouant tout sur la réalité qui s'imposerait aux alliés, il avait promulgué, le 21 mars, l'ordonnance prévoyant l'exercice des pouvoirs civils et militaires après la libération du territoire, annoncé que les relations entre les autorités françaises et alliées seraient discutées sur un pied d'égalité et décidé, pour que tout soit clair, le 26 mai, que le CFLN s'appellerait désormais « gouvernement provisoire de la République française ».

Son état d'esprit, à cette date, se traduit bien dans ces quelques lignes de ses Mémoires de guerre où il rapporte qu'il écarta l'idée, suggérée par l'ambassadeur anglais Duff Cooper, de demander audience à Roosevelt :

« Pour moi, je n'avais rien à demander au Président. La formalité de la reconnaissance n'intéressait plus le gouvernement français. Ce qui lui importait, c'était d'être reconnu par la nation française. Or, le fait était acquis. »

En définitive, les événements tranchèrent. Non sans crises ni tumultes. Le 19 avril, les Britanniques, arguant de leur souci du secret, coupèrent les transmissions codées entre Alger et Londres.

De Gaulle répliqua en interrompant toute négociation avec les alliés. Le 28 mai, il accepta de revenir en Angleterre comme « invité de Sa Majesté », l'usage du code français ayant été de nouveau autorisé, et bien que Roosevelt ait refusé d'envoyer auprès de lui une personnalité assez importante pour discuter d'un accord entre autorités françaises et alliées.

Le 4 juin, il arriva en Angleterre. Rencontrant Churchill, il refusa de soumettre à Roosevelt un accord qui lui donnerait, en principe, satisfaction, estimant qu'il n'avait pas à poser devant lui sa « candidature pour le pouvoir en France ».

C'est à cette occasion que Churchill lui déclara qu'entre lui et Roosevelt, il choisirait toujours « le large » : mais le ministre travailliste, Bevin, vint lui dire, en particulier, que le Cabinet de guerre britannique n'avait pas les mêmes vues.

Le 4 juin, Eisenhower lui fit connaître la déclaration qu'il allait lire le 6, jour du débarquement, et où, au contraire du langage qu'il tenait aux Belges, Hollandais, Norvégiens et Luxembourgeois, il invitait les Français à « exécuter ses ordres », après quoi ils pourraient choisir leur Parlement et leur gouvernement.

Mais il lui demanda quelles corrections il suggérerait à ce texte. De Gaulle les lui remit le 5 mai, comme le texte initial était déjà imprimé à 40 millions d'exemplaires, Eisenhower s'y tint et de Gaulle refusa alors de parler après lui, obtenant pourtant de s'adresser aux Français en fin d'après-midi à la BBC et de leur donner cette directive :

« Les consignes données par le gouvernement français et par les chefs français qu'il a qualifiés pour le faire, doivent être exactement suivies. »

La tension était alors à son comble entre Churchill et lui mais tout changea après le 13 juin quand il obtint d'aller lui-même en France. L'accueil qu'il y reçut fut tel qu'il joua comme un plébiscite que rien ne pouvait remettre en cause : la réalité s'était imposée.

Il fallait en venir à normaliser les rapports entre Roosevelt et lui. Il n'entendait pas, en effet, se rendre à Washington sans y être régulièrement invité. Ce fut l'objet d'une nouvelle négociation. Elle aboutit au premier voyage que de Gaulle ait fait aux Etats-Unis et surtout à sa rencontre avec Roosevelt.

Comme les Mémoires de guerre l'attestent, il prit alors la mesure de la personnalité et de l'autorité de son interlocuteur, de son envergure et de ses ambitions, quitte à discerner en celles-ci la part de l'idéologie, celle de « l'impérialisme » suivant l'expression même que l'on peut lire dans ses Notes et Carnets.

Ainsi écrivit-il :

« Comme cela est humain, l'idéalisme y habille la volonté de puissance. »

Le résultat, en tout cas, fut atteint puisque, le 12 juillet, il fut annoncé que :

« Les Etats-Unis reconnaissent que le Comité français de Libération nationale est qualifié pour exercer l'administration de la France ».

On en était là quand de Gaulle s'installa au ministère de la Guerre, rue Saint-Dominique, à Paris. Il fallait que les alliés d'abord, et le reste du monde, prennent acte, enfin, de la restauration de la République française et de l'autorité qu'y exerçait son gouvernement.

Il est significatif que cette ultime étape prit deux mois. Ce n'est que le 23 octobre, en effet, que Washington, Londres et Moscou, reconnurent ensemble le gouvernement provisoire. Les Soviétiques, une fois de plus, en avaient été les partisans les plus empressés et les plus pressés, les Américains les plus réticents.

Au point qu'à Londres et à Washington on prit même soin d'expliquer la décision prise par le fait qu'Eisenhower jugeait maintenant possible de « transmettre son autorité sur le territoire français au gouvernement de Gaulle », comme si, écrit celui-ci, « cette autorité, le commandant l'avait jamais exercée, fut-ce une seule minute, sur d'autres que ses soldats ».

Et c'est avec une insistance révélatrice, à la fois de sa tactique et de son état d'esprit, qu'il tint à ce qu'aucun remerciement ne fut adressé, pour cette tardive reconnaissance, à aucun gouvernement. Et c'est à dessein que le 25 octobre, lors d'une conférence de presse, il se borna à dire :

« Le gouvernement français est satisfait qu'on veuille bien l'appeler par son nom. »

Rien n'est plus significatif que le titre que de Gaulle donna au chapitre de ses Mémoires de guerre consacrées à sa politique étrangère après la Libération : « Le rang ».

La reconnaissance de son gouvernement n'était évidemment à ses yeux que l'instrument le plus naturel et le plus simple de l'action qu'il devait mener pour restaurer la position de la France sur la scène du monde.

Et cette position, justement, n'était ni restaurée, ni même assurée en cet automne 1944 où, comme il l'écrivit,

« Paris vit alors se rouvrir toutes grandes les portes des ambassades ».

La conférence de Dumbarton Oaks qui prépara la future « Organisation des Nations Unies » n'avait réuni que les représentants des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la Russie et de la Chine, le « Conseil de Sécurité » qui devait en être l'organe principal semblait ne devoir comporter que leurs représentants.

La « Commission européenne » chargée d'étudier l'avenir de l'Allemagne et de l'Europe ne comprenait que des délégués britanniques, américains et soviétiques. La France n'avait pas été mise au courant des positions arrêtées en septembre, à Québec, par Roosevelt et Churchill, pas plus que des résultats obtenus par Churchill et Eden à Moscou au mois d'octobre. Bref, la restauration de la France à un « rang » correspondant à son rôle historique, à sa position géographique, à sa puissance virtuelle et à ses intérêts, n'avait pas encore eu lieu.

Il est remarquable qu'en l'occurrence, de Gaulle, suivant ses propres dires, n'ait vu comme moyen d'y parvenir, que l'affirmation de la force française au moment où la guerre s'achèverait. « Nous allions être avant peu, écrit-il, sur le Rhin et sur le Danube, avec une solide armée. » Ainsi se justifiait l'effort inlassable déployé pour accroître la participation française à la guerre depuis le 18 juin 1940 jusqu'au jour de la victoire.

Ainsi, écrivit-il encore, « la fin de la guerre » laisserait la France « debout sur le vieux continent ».

C'est la réalité, là encore, qui compterait: on ne pourrait pas reconstituer l'Europe sans la participation de la France. Enfin, « la libération du territoire, la restauration de l'Etat, la remise en ordre du pays » mettraient la politique française « en mesure d'entrer en ligne ».

Mais ce n'était encore là que les moyens de parvenir à la fin que l'on recherchait : rendre à la France son « rang ». De Gaulle devait écrire que, pour lui, cette fin se traduisait par une certaine conception du monde d'après-guerre. Il n'y aurait évidemment pas de sécurité, de liberté et de grandeur pour la France s'il n'était mis un terme aux offensives périodiques de l'Allemagne pour la domination du continent.

De là le destin qu'il lui voyait : « Plus de Reich centralisé » mais des Etats autonomes pouvant former un « ensemble fédéral », un statut spécial pour la Ruhr, des liens économiques entre la France et la Sarre, une occupation durable des territoires rhénans, ceux-ci s'agrégeant à l'ensemble économique des pays occidentaux, « rien ne s'opposant d'ailleurs à ce que les autres éléments de l'Allemagne vinsent s'y joindre eux aussi ».

A lire de Gaulle lui-même, ces idées ne valaient, du reste, que pour une période historique avant qu'on put répondre aux questions qu'il posait :

« Quelle évolution allait suivre le peuple allemand après sa défaite imminente ? Peut-être choisirait-il la sagesse et la paix ? Peut-être ce changement se révélerait-il durable ? »

Elles se rattachaient en tout cas à une conception de l'Europe reposant sur « l'association entre Slaves, Germains, Gaulois et Latins ». Cette conception se heurterait, sans nul doute, à la volonté de l'Union soviétique « de soumettre à sa loi la Vistule, le Danube et les Balkans », mais si l'Allemagne ne représentait plus de danger pour les peuples d'Europe de l'Est » ce serait contre le gré des nations soumises à son gouvernement.

Or, écrivit-il, « il n'est point, à la longue, de régime qui puisse tenir contre les volontés nationales ».

Il jugeait même, semble-t-il, « qu'une action menée à temps auprès des maîtres du Kremlin par les alliés occidentaux, à condition qu'elle fut concertée et catégorique, sauvegarderait l'indépendance des Polonais, des Tchèques, des Hongrois et des Balkaniques ». Mais le compte rendu qu'il fait dans ses Mémoires de guerre de ses entretiens de décembre 1944 avec Staline, montre d'ailleurs que sur ce point il était, en réalité, moins optimiste ou seulement plus réaliste. Quoiqu'il en soit il songeait alors, suivant sa propre expression à une Europe allant « depuis l'Islande jusqu'à Stamboul et de Gibraltar à l'Oural ».

Comme on le voit, le « rang » que de Gaulle voulait redonner à la France impliquait, dans son esprit, qu'il s'inscrive dans une certaine organisation du monde et de l'Europe. Mais cette vision ne paraît pas l'avoir détourné de la réalité, « sachant fort bien qu'en pareille matière rien ne s'accomplit jamais exactement comme on l'a voulu, mesurant ce qui manquait à ma politique de crédit au dehors et de soutien au dedans en raison de notre affaiblissement ».

En d'autres termes, il avait très peu de cartes en main et, de toutes façons, tout dépendrait des rapports établis avec les trois seules puissances qui comptaient : l'Angleterre, la Russie et les Etats-Unis.

Le 10 novembre, Churchill et Eden arrivèrent donc à Paris. Ce fut d'abord pour d'extraordinaires retrouvailles franco-britanniques après les épreuves indicibles des quatre années passées. Mais ce fut aussi pour trouver, suivant l'expression employée par de Gaulle lui-même, des « interlocuteurs réticents » dès lors qu'il s'agissait avec eux « d'affaires et non plus de sentiments ».

Churchill révéla le partage de l'Europe de l'Est qu'il venait de conclure avec l'Union soviétique – ce qui n'allait certainement pas dans le sens souhaité par de Gaulle mais correspondait à la situation stratégique et politique telle qu'elle résultait des avancées de l'armée soviétique et de la présence en Grèce de l'armée britannique. Il ne prit aucun engagement et ne donna aucune précision ni sur le régime futur de l'Allemagne, en particulier de la Ruhr, du Rhin et de la Sarre, ni sur le Proche-Orient, ni sur l'Indochine et l'Extrême-Orient. Mais dès cette première occasion, deux points essentiels furent acquis pour la France, le premier immédiatement, le second virtuellement.

Churchill, en effet, apporta à de Gaulle l'invitation conjointe de l'Angleterre, de la Russie et des Etats-Unis de faire partie de la « Commission européenne » qui s'occupait des affaires futures de tout le continent et surtout de l'Allemagne : c'était un pas en avant décisif puisqu'il n'y aurait plus, dès lors, de délibérations ou de décisions où la France n'aurait sa part. Simultanément, il déclara que la France devait avoir une zone d'occupation en Allemagne et qu'il s'emploierait à la lui donner : ainsi, par la force des choses, elle aurait prise sur le règlement futur du problème allemand.

A ces deux succès immédiats de Gaulle pouvait ajouter une assurance à plus long terme : l'Angleterre agirait en faveur de la restauration d'une certaine puissance française en Europe. Elle le ferait à sa façon et suivant ses intérêts, mais il était clair pour elle que, pour contenir le poids de la Russie sur le continent et alors que l'Allemagne serait hors jeu ou durablement affaiblie, elle devait avoir la France pour alliée. De Gaulle pouvait en mesurer d'avance les avantages.

Comme il en mesurait aussi les limites en entendant Churchill expliquer à sa manière ce qui serait sa méthode – que, toujours, par la suite, les gouvernements britanniques suivraient – et qui consistait, suivant son expression, à « persuader les plus forts (plutôt) que de marcher à leur encontre », c'est-à-dire, en pratique, à suivre de près la politique américaine quitte à chercher à l'infléchir.

Le dialogue franco-soviétique s'ouvrit à Moscou où de Gaulle arriva le 2 décembre. Pendant les quinze heures que durèrent ses entretiens avec Staline, il put mesurer à la fois les atouts que la France trouverait auprès de l'Union soviétique et les obstacles qu'elle y rencontrerait, pour accéder au « rang » qu'elle voulait retrouver. Le récit qu'en a fait de Gaulle compte parmi les plus inoubliables pages de son œuvre écrite et comporte l'un des plus saisissants portraits de Staline qu'on ait fait. Il insiste aussi, très longuement, sur la résistance tenace qu'il opposa jusqu'au bout au marchandage qu'on lui offrit : la conclusion d'un pacte franco-soviétique moyennant la reconnaissance par la France du gouvernement polonais constitué à Lublin sous l'égide des Soviétiques eux-mêmes.

Cet épisode montre bien sa manière de négocier et les succès qu'il pouvait en obtenir puisqu'en effet le pacte franco-soviétique fut conclu sans qu'il ait reconnu le gouvernement de Lublin auprès duquel il n'accepta d'envoyer Christian Fouchet qu'au titre d'officier de liaison. Mais force est de reconnaître, avec le recul du temps, que la portée en était limitée : comme il l'écrivit lui-même,

« les Soviétiques étaient résolus à traiter suivant leur gré et à leur façon les Etats et les territoires occupés par leurs forces ou qui le seraient »

et, si l'on pouvait agir sur le sort futur de ces territoires, ce serait par des négociations comportant exigences, contreparties, discussions et compromis – comme Churchill avait essayé de le faire en octobre, comme on allait y songer à Yalta et comme on ne le fit pas par la suite. Ce qui en ressortait pour le « rang » de la France, c'était qu'elle entendait dire clairement ce qu'elle acceptait et n'acceptait pas : elle acceptait les lignes Curzon et Oder-Neisse pour les frontières de la Pologne, elle n'acceptait pas qu'elle n'eut plus de gouvernement indépendant.

Ce qui ressortait aussi du voyage à Moscou et de la conclusion du pacte franco-soviétique, c'est qu'elle n'acceptait pas davantage d'être comme une « pièce rapportée » à une construction diplomatique élaborée avant elle et sans elle.

Churchill, pendant que de Gaulle était à Moscou, fit proposer à Staline que la France adhère au pacte déjà conclu entre l'Angleterre et l'Union soviétique, ce que de Gaulle refusa : d'abord parce que Churchill aurait dû lui en faire la demande autant qu'à Staline et parce qu'il entendait que Paris se situe sur le même plan que Londres et Moscou, le pacte franco-soviétique équivalant au pacte anglo-soviétique et à un futur pacte franco-britannique, l'ensemble étant couronné par une adhésion, à rang égal, au Conseil de Sécurité des Nations Unies.

La conclusion d'un pacte entre la France et la Russie représentait l'une des pierres importantes de cet édifice et, pour la France, une étape nouvelle vers le « rang » qu'elle devait retrouver.

Comme Staline l'avait dit à de Gaulle à propos de l'Allemagne, rien ne serait décidé sans accord avec les Etats-Unis. Churchill l'avait dit auparavant. Tout concourait par conséquent à rendre essentiel le dialogue franco-américain. Le moment décisif à cet égard fut celui de l'entretien que de Gaulle eut, le 27 janvier, avec Harry Hopkins, le plus proche collaborateur de Roosevelt et l'un des Américains les mieux disposés envers la France, à la veille même de la conférence de Yalta.

Ce fut l'occasion, pour lui, d'évoquer tout ce que la politique américaine avait eu de défavorable pour la France durant les trente années passées, d'une manière que Hopkins jugea « incisive mais exacte », et pour résumer avec une clarté délibérée ce qui lui semblait être la politique américaine envers la France :

« Les Etats-Unis, lui exposa-t-il, ne nous donnent pas l'impression qu'ils tiennent leur destin comme lié à celui de la France, qu'ils la veulent grande et forte, qu'ils fassent ce qu'ils pourraient pour l'aider à le rester ou à le redevenir. Peut-être, en effet, n'en valons-nous pas la peine. Dans ce cas, vous avez raison. Mais peut-être nous redresserons-nous. Alors vous aurez eu tort. De toutes façons, votre comportement tend à nous éloigner de vous... Si vous avez le

désir que les rapports de l'Amérique et de la France s'établissent sur des bases différentes, c'est à vous de faire ce qu'il faut. »

La bataille pour la restauration de la France à son « rang » n'était pas achevée, comme on le voit, en ce début de 1945. Elle allait pourtant marquer un progrès capital au moment précis où elle semblait subir un échec inévitable mais significatif. Elle ne participa pas en effet à la conférence de Yalta, ce qui soulignait encore son affaiblissement. Mais de cette conférence, justement, sortirent plusieurs décisions qui marquaient son retour sur la scène du monde. Une zone d'occupation lui était décidément attribuée en Allemagne, sur l'insistance de Churchill qui avait convaincu Roosevelt, et malgré les réticences manifestes de Staline.

Plus encore : elle était admise au Conseil interallié qui gouvernerait provisoirement l'Allemagne, ce qui signifiait bien que le sort futur de celle-ci ne serait pas décidé sans elle. Elle était appelée, enfin, à être « puissance invitante » à la conférence qui devait instituer l'Organisation des Nations Unies, aux côtés des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'URSS et de la Chine, ce qui impliquait qu'elle serait, comme elles, membre permanent du futur « Conseil de Sécurité ».

Certes, on pouvait constater que pour la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie, aucune garantie n'était prise quant à la liberté des élections futures, dont le principe était proclamé, que le gouvernement polonais serait décidément celui de Lublin, quitte à l'élargir quelque peu, et qu'en Yougoslavie l'autorité exclusive de Tito était consacrée. Mais, sur trois points essentiels — le gouvernement provisoire de l'Allemagne, la répartition des zones d'occupation, la composition du Conseil de sécurité de l'ONU — la politique française venait d'atteindre ses objectifs. De Gaulle pouvait alors mesurer le chemin parcouru depuis les abîmes de 1940.

On sait que le jour même où l'ambassadeur américain à Paris, Jefferson Caffery, transmit à de Gaulle les documents et communications résultant des décisions de Yalta, il lui remit une invitation de Roosevelt à le rencontrer à Alger. On sait aussi les raisons qu'il eut de refuser : c'était Roosevelt qui s'était opposé à la présence de la France à Yalta, il n'avait pas répondu à l'invitation qui lui avait été faite, en novembre, de se rendre à Paris, il choisissait Alger comme lieu de rendez-vous comme si ce n'était pas en territoire français, il recevrait de Gaulle à bord de son croiseur, comme il l'avait fait de plusieurs souverains et chefs d'Etat du Proche-Orient et, de toutes façons, on ne pouvait rien changer des décisions de Yalta, en particulier celles que la France, justement, ne voulait pas cautionner.

On sait aussi que cet incident, qui avait eu pourtant plusieurs précédents durant les années de guerre, suscita une assez grande émotion, indéniablement amplifiée et exploitée par Roosevelt et par le gouvernement américain. Et bien qu'il n'eut qu'une portée somme toute limitée, ni aucune conséquence significative, il eut un certain retentissement dans la classe politique française qui parut unanime à critiquer le comportement choisi par de Gaulle.

Celui-ci nota, avec une évidente amertume, qu'en cette occasion comme en d'autres,

« les notables étaient portés, en général, à donner raison à l'étranger, pourvu qu'il fut riche et fort et à blâmer, du côté français, ce qui pouvait sembler résolu ».

Il en déduisit, peut-être avec excès, qu'il pourrait « de moins en moins compter sur les voix, les plumes, les influences ».

Et il en fit ce commentaire révélateur de son état d'esprit :

« J'avoue avoir ressenti profondément ce début de dissentiment qui, demain, à mesure des peines, compromettrait mon effort ».

La restauration de la France à son « rang » ne supposerait pas seulement il est vrai les dissensions, incompréhensions et ignorances dont, déjà, de Gaulle s'inquiétait et se plaignait. Elle supposait que, la paix revenue, on donne la priorité à la reconquête de la puissance économique comme on l'avait donné, pendant la guerre, à la reconquête de la puissance militaire.

Elle supposait enfin que la politique de la France s'inscrive dans les temps nouveaux où les dominations coloniales seraient inévitablement remises en cause, où des rapports nouveaux devraient être établis entre les peuples d'Europe, où des hégémonies nouvelles domineraient la scène internationale.

Quittant le pouvoir onze mois après Yalta, de Gaulle n'aurait plus à concevoir ni à mener cette politique mais, par son action, il en avait rempli les préalables.